



**AVIS DE PROMULGATION
REGLEMENT #513-2020**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 9 novembre 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 513-2020

RÈGLEMENT # 513-2020

Règlement 513-2020 modifiant le règlement 503-2020 établissant un programme de revitalisation pour la rénovation des immeubles résidentiels âgés

- Ajout d'une année de crédit de taxes pour les rénovations d'immeubles résidentiels de 6 logements et plus et dont l'augmentation de la valeur au rôle d'évaluation est supérieure à 50 000\$

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion en date du 13 octobre 2020
- 2 - Dépôt du projet de règlement en date du 13 octobre 2020
- 3 - Adoption par le conseil municipal en date du 9 novembre 2020
- 4 - Avis de promulgation en date du 18 novembre 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 18^e jour de novembre 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 18 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-huitième (18^e) jour de novembre 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.